



---

## Dialogue interactif: personnes disparues en Syrie basé sur la résolution de l'Assemblée générale 77/230

New York, le 28 mars 2023  
Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour leurs présentations et leur mise à jour concernant la situation des personnes disparues en Syrie, conformément à la résolution 77/230 de l'Assemblée générale.

*"Un mécanisme sur les personnes disparues est plus urgent que jamais, après 12 ans de conflit et le tremblement de terre".* Cet appel a été lancé par un membre de la société civile syrienne lors d'une réunion de consultation organisée avec la Suisse. La Suisse considère qu'il est impératif d'agir pour la recherche des personnes disparues en Syrie. Accorder aux Syriennes et Syriens le droit de savoir, c'est ouvrir la porte à la réconciliation, qui est l'une des conditions *sine qua non* pour la résolution à terme du conflit.

C'est pourquoi je tiens à réitérer le soutien de la Suisse à la mise en œuvre des recommandations du rapport du Secrétaire général A/76/890 et au suivi de la résolution 77/230 de l'Assemblée générale des Nations Unies, que nous avons coparrainée. En outre, la Suisse a défini la situation des personnes disparues comme une priorité de sa politique étrangère en Syrie.

La Suisse est de l'avis qu'une future institution sur les personnes disparues devrait avoir une approche purement humanitaire. De plus, tous les efforts internationaux en la matière doivent se concentrer sur les besoins et les priorités des victimes et des survivants. Leurs voix doivent être représentées dans les débats multilatéraux à ce sujet, et la Suisse continuera de s'engager pour s'assurer que cela soit le cas.

Permettez-moi également de rappeler les autres principes adoptés par la Suisse pour guider la conception de toute nouvelle mesure de recherche de personnes disparues en Syrie :

- (1) Efficacité : Il convient de ne pas créer de redondances entre les institutions et mandats existants. Comme recommandé par le rapport susmentionné du Secrétaire général, il est nécessaire d'assurer la coordination avec les acteurs et mécanismes existants.

- (2) Durabilité : La recherche des personnes disparues est un effort à long terme et nécessite des solutions durables. Une attention particulière doit être accordée à la dimension financière ainsi qu'à l'implication de toutes les parties.
- (3) Prévention : Il est nécessaire de prévenir de nouveaux cas de personnes disparues ou détenues arbitrairement en Syrie. Les droits des personnes détenues en Syrie doivent être renforcés.

Enfin, la Suisse met en avant l'importance d'un soutien large et transrégional pour assurer l'inclusivité et la durabilité de cette institution. Nous poursuivrons nos efforts en vue de sa création ainsi que de la mise en œuvre de son futur mandat, afin d'apporter des réponses aux familles syriennes et d'œuvrer pour une paix durable en Syrie.

Je vous remercie.